

**Présents :**

- Anne-Yvonne GUÉGAN, Département de la Manche (CG50)
- Marie-Christine MADELINE, Département du Calvados (CG14)
- Christian DURIEZ, Communauté d'Agglomération du Pays de Flers (CAPF)
- Hervé HALBOUT, Halbout Consultants (HC)
- Stéphane LÉVÊQUE, Direction Départementale de l'Équipement du Calvados (DDE14)
- Bruno LANGLOIS, Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN)
- Myriam BASLÉ, Agence d'études d'Urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME)

**Excusés :**

- Christine BORDIER, Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt Basse-Normandie / Calvados (DRDAF BN/14)
- François THOMAS, Syndicat Intercommunal d'Énergies et d'Équipement du Calvados (SDEC Énergie)
- Alain JACQUET, Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

**1<sup>er</sup> point : Synthèse de la réunion précédente par AY Guégan**

Lors de la première réunion, un tour de table avait permis de faire un certain nombre de constats et poser quelques questions :

- le cadastre est une base de données dont les collectivités, à tous les niveaux, se servent quotidiennement ;
- le cadastre, dans son rendu actuel, pose de nombreuses difficultés aux collectivités qui ont besoin d'un plan continu sur le plan géographique ;
- les initiatives locales, même à une échelle départementale, ne sont pas considérées par les instances nationales:
  - exemple du Calvados : le Calvados a réalisé la remise en géométrie du plan cadastral (PCI Vecteur) mais n'a pas obtenu de validation de la part de la DGI ;
  - exemple de la Manche : avant de se lancer dans une prestation similaire, le Département a sollicité l'IGN pour un éventuel partenariat et est toujours en attente de réponse.
- Les initiatives de collectivités plus petites (communauté de communes) ne seront jamais prises en compte ;
- Pour qu'une discussion soit possible, l'échelle départementale ne suffit pas : il faut travailler au moins dans un cadre régional pour mener un projet de remise en géométrie cohérent ;
- Les interrogations et les incertitudes quant aux démarches engagées sur le plan national sont multiples :
  - Incertitudes sur le futur référentiel national : qu'en est-il du projet de convergence cadastrale entre la BD Parcellaire et le PCI Vecteur ?
  - Quel devenir des CDIF et du PCI Vecteur : diminution du nombre des géomètres du cadastre, diminution du nombre de conventions signées ?
  - Qu'en est-il du RFU (Référentiel Foncier Unifié) ?

**2<sup>ème</sup> point : quelques éléments de réponse :**

- En ce qui concerne la question de la convergence cadastrale, le problème est d'ordre juridique et le projet de loi est bloqué au Sénat depuis juillet 2006 : aucune évolution sur cette question pour l'instant.
- En ce qui concerne le devenir des géomètres et des conventions PCI Vecteur : le nombre de conventions est en baisse mais elles se poursuivent néanmoins.
- En ce qui concerne le RFU, un document de Patrick BEZARD-FALGAS permet de faire le

point sur ce projet qui paraît très intéressant en ce sens qu'il se rapproche beaucoup des problématiques des collectivités locales. Ce projet, initié par l'Ordre des Géomètres Experts, est encore très théorique et porte sur le foncier uniquement (le bâti n'est pas pris en compte). Parmi ses différentes composantes, il préconise notamment la production du PCI Vecteur sur la France et l'enrichissement de la BDParcellaire et sa convergence avec le PCI Vecteur. Un projet de remise en géométrie conservant toute la richesse du PCI Vecteur devrait intéresser l'OGE et des partenariats locaux seraient peut-être à envisager.

**3<sup>ème</sup> point : quelques pistes sur la démarche à adopter :**

- Doit-on attendre que des décisions soient prises sur le plan national pour avancer sur les projets locaux en cours ?
  - Les différents participants s'accordent pour dire qu'il faut avancer sur les projets sans attendre, de façon à produire une base conforme aux besoins des collectivités, avancer de manière cohérente et claire, avoir des éléments de discussion quant une décision sera prise sur le plan national.
- Il devient évident qu'un tel projet doit se mener au moins sur un plan régional,
- Se mettre en relation avec les représentants locaux de l'OGE et les associer à la réflexion ;
- Dès que la démarche sera précisée, informer d'autres groupes qui travaillent sur la même problématique (Régions, Départements, AITF, AFIGéo...);
- Travailler pour cela à un document de base qui pose la problématique, les difficultés, les enjeux et les solutions envisagées.
- Chaque participant prend en charge la rédaction d'une partie du document et il est décidé de mettre en commun ces différents éléments le lundi 4 février 2008, après-midi. (Réunion qui se déroulerait dans les locaux de l'AUCAME).

**GT « convergence cadastrale »**

Le 30 janvier 2008